

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 36 Mittwoch, 21.02.2007 125. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: **Disa SA**, rue Vautier 45, **1227 Carouge**
2. *Remarques*: Composition, photocomposition, création et insertion de logos, vente de matériel et d'accessoires informatiques.  
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
  1. L'état de collocation (réf. n° 1);
  2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
  3. L'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
  - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
  - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1)  
Pour tout renseignement:  
Philippe Wolfer, tél. 022 388 89 02  
  
Office des faillites  
1227 Carouge  
(03785678)